

ARIANNE PHOSPHATE EXPLORE L'UTILISATION DU PHOSPHATE DANS LES TECHNOLOGIES À BASE D'HYDROGÈNE

La Société travaille avec l'Université du Québec à Trois-Rivières dans l'utilisation du phosphate dans les électrolyseurs et les cellules énergétiques

DAN: TSX-V (Canada)

JE9N: FSE (Germany)

DRRSF: OTC (USA)

SAGUENAY, QC, le 15 déc. 2021 /CNW Telbec/ - **Arianne Phosphate (la « Société » ou « Arianne »)** (TSXV: DAN) (FRANCFORT: JE9N) (OTCBB: DRRSF), une société en stade de développement du projet de mine de phosphate du Lac à Paul, dans la région du Saguenay--Lac-Saint-Jean, au Québec, est heureuse d'annoncer que la Société travaille avec l'Université du Québec à Trois-Rivières («UQTR») pour évaluer l'utilisation du concentré de phosphate de haute pureté d'Arianne dans les électrolyseurs qui produisent de l'hydrogène pour une utilisation dans les piles à combustible à hydrogène.

Les travaux de l'UQTR se concentrent sur des conceptions autour d'une membrane échangeuse de protons (« PEM ») dans les électrolyseurs qui produisent de l'hydrogène aux fins d'une utilisation dans les piles à combustible. Actuellement, les électrolyseurs ont trois défis principaux pour la production de masse : la performance, la durabilité et le coût. La recherche actuelle se concentre sur l'utilisation de matériaux à base de phosphate dans les composants de l'électrolyseur et permettrait de relever ces défis. Le phosphate permet une plus grande conductivité ionique et optimisera la production d'hydrogène. La Dr. Samaneh Shahgaldi, professeure agrégée et titulaire de la Chaire de recherche du Canada à l'UQTR et professeure agrégée auxiliaire à l'Université de Waterloo, dirigera ce travail. La Dr. Shahgaldi a également occupé des postes industriels et commerciaux, agissant en tant que chercheuse scientifique principale chez Cummins/Hydrogenics.

« Bien qu'au début du processus, les électrolyseurs, tout comme les travaux récemment annoncés avec les batteries lithium-fer-phosphate (« LFP »), continuent de démontrer la demande croissante de phosphate au-delà du secteur agricole », a déclaré Brian Ostroff, président d'Arianne Phosphate. « Le phosphate de haute pureté d'Arianne est idéal pour répondre à la demande mondiale croissante de phosphate, car il convient parfaitement aux applications de toutes sortes ; des engrais aux applications énergétiques avancées. De plus, comme le projet est situé au Québec, Canada, il répond aux préoccupations de nombreux acheteurs concernant la sécurité d'approvisionnement ; un problème qui a, et qui continue d'affecter l'approvisionnement mondial en phosphate.

En partenariat avec l'UQTR et la Dr. Shahgaldi, Arianne poursuit son implication auprès de groupes cherchant à utiliser du phosphate de haute pureté pour des applications spécialisées. La production d'hydrogène vert est une industrie dont la province de Québec a indiqué qu'elle avait un avenir prometteur et le gouvernement a récemment annoncé qu'il évaluait actuellement des plans pour faire avancer l'industrie.

De même, en ce qui concerne les batteries LFP, le Québec a soutenu de manière agressive les initiatives visant à devenir un centre majeur pour les matériaux, la technologie et la production, après avoir entamé des discussions avec de nombreux acteurs de l'industrie. Outre cette initiative distincte impliquant des électrolyseurs pour piles à combustible à hydrogène, Arianne a annoncé le mois dernier ([voir le communiqué de presse du 3 novembre 2021](#)) qu'elle testait actuellement son concentré de phosphate de haute pureté pour répondre aux spécifications de qualité des batteries pour la production de batteries LFP.

De plus, Arianne annonce l'octroi de 595 000 options d'achat d'actions aux membres du conseil d'administration. Chaque option permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société jusqu'au 14 décembre 2031 au prix de 0,41 \$ par action, ce qui correspond au cours de clôture des actions de la Société le jour de bourse précédant la date de l'octroi. Les options sont assujetties à une période d'acquisition et sont également assujetties à l'approbation réglementaire.

Personne qualifiée

Raphaël Gaudreault, ing., personne qualifiée NI 43-101, a approuvé ce communiqué. M. Gaudreault est également le chef des opérations.

À propos d'Arianne Phosphate

Arianne Phosphate (« Arianne Phosphate inc. ») (www.arianne-inc.com) met en valeur les gisements de phosphate du projet Lac à Paul, à environ 200 km dans le nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec (Canada). Ces gisements produiront un concentré d'apatite ignée de grande qualité titrant 39 % P₂O₅ (étude de faisabilité publiée en 2013) et contenant peu ou pas de contaminants. La Société compte 185 464 469 actions en circulation.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

Suivez-nous sur :

Facebook : <https://www.facebook.com/ariannephosphate>

Twitter : http://twitter.com/arianne_dan

YouTube : <http://www.youtube.com/user/ArianneResources>

Flickr : <http://www.flickr.com/photos/arianneresources> Resource Investing News : <http://resourceinvestingnews.com/?s=Arianne>

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens de la réglementation des valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis (ci-après appelés collectivement les « informations prospectives »). L'information prospective inclut, notamment, les attentes sur la production et la qualité du concentré d'apatite du projet Lac à Paul. Il est souvent, mais pas toujours, possible de déterminer les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « devrait », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « escompte » ou « croit », ou leur négatif, ou des variantes de ces mots et expressions ou déclarations selon lesquels des interventions, des événements et des résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront » prises, se produire ou pourront être réalisés. L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent, mais sans s'y limiter : la volatilité du cours des actions; les fluctuations des prix des matières premières; l'origine et les coûts des sources d'énergie; les estimations des coûts en capital initial et de renouvellement; les estimations des coûts de main-d'œuvre et des coûts d'opération; les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; les estimations des ressources et des réserves minières; les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; les risques liés aux variations des taux de change; les risques environnementaux; la concurrence à laquelle fait face la Société à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté; l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de

développement et d'exploration; les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant la Société; la finalisation du processus d'évaluation environnementale; les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; la dépendance envers le personnel clé; les risques de financement, de capitalisation et de liquidité incluant les risques que le financement nécessaire pour continuer les activités d'exploration et de développement du projet Lac à Paul ne soit pas disponible ou disponible à des conditions acceptables; le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; le risque de litiges. L'information prospective est fondée sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction au moment où ces déclarations sont faites, y compris, mais sans s'y limiter, la poursuite des activités d'exploration, aucun changement défavorable important des prix des matières premières, à la réalisation des plans d'exploration et des plans de développement conformément aux attentes, l'obtention des approbations réglementaires requise, et les autres hypothèses et facteurs énoncés dans la présente. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces informations prospectives. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

SOURCE Arianne Phosphate Inc.

 Consulter le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2021/15/c8179.html>

%SEDAR: 00003556F

Renseignements : Source : Raphael Gaudreault, COO., Tél. : 418-549-7316, raphael.gaudreault@arianne-inc.com; Info: Brian Ostroff, President, Tel. : 514-908-4202, brian.ostroff@arianne-inc.com

CO: Arianne Phosphate Inc.

CNW 07:30e 15-DEC-21